



Ensemble
vers l'emploi

CLIENTS PROFESSIONNELS

Grille tarifaire au 1^{er} janvier 2024

Activités	€ par heure et par salarié
Entretien des locaux	23,18 €
Entretien « classique » des espaces verts, manutention, accueil et administratif...	24,00 €
Travaux « experts »	26,05 €

Tarifs négociables selon les caractéristiques de la mission / Devis gratuit sur simple demande

Frais annexes

Adhésion Adcr Services 2024 (valable 12 mois)	16,00 €
Paniers repas	Selon convention collective
Indemnités kilométriques	ou accord cadre
Location matériel par l'association ADCA	8 € de l'heure
	21 € par demi-journée
	35 € la journée

Majorations

Heures supplémentaires de la 36 ^e à la 43 ^e	+ 25%
Heures supplémentaires de la 44 ^e à la 48 ^e	+ 50%
Heures de nuit (de 21h à 6h)	+ 25%
Tarifification dimanche et jours fériés	Selon convention collective
	ou accord cadre
Pénalités d'annulation dans un délai de moins de 24h	1 heure de mission minimum

Adcr Services, votre partenaire des clauses sociales

En tant qu'association intermédiaire, Adcr Services vous accompagne en tant qu'opérateur d'insertion pour répondre aux marchés avec clauses sociales.

Rappels

Le travailleur mis à disposition dispose des mêmes droits et avantages que les salariés de la structure utilisatrice, notamment en termes de moyens de transport collectifs et d'accès aux installations collectives.

Le client fournit le matériel et les matériaux nécessaires à la bonne réalisation de la mission. Le client est responsable de la sécurité des salariés et leur fournit les EPI pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions. Sauf habilitation appropriée, il est formellement interdit aux salariés Adcr Services de réaliser des travaux en hauteur.

Dans le cadre du contrat de mise à disposition de travailleurs, Adcr Services reste l'employeur. Adcr Services doit être informé dans les meilleurs délais de tout changement lié au contrat de mise à disposition (jour et horaire, tâches à réaliser).

Durée minimale facturée par intervention : 1 heure.